



**Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE**  
**Section de la Haute Loire**  
17, rue des moulins – BP351  
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX  
fo.ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr  
**Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>**

## Compte rendu du CTL du 8 novembre 2022

Les élus **FO DGFIP 43** ont lu la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le Président,

*Le CTL convoqué aujourd'hui constitue probablement le dernier exercice des instances telles que nous les connaissons, avant l'instauration des CSA.*

*Pour ce tout dernier acte, il nous est soumis pour avis l'application des mesures de restrictions énergétiques mises en place au sein du ministère, et, pour ce qui nous concerne, au sein de la DGFIP.*

*Il est assez étonnant qu'après avoir débloqué un fond budgétaire pour l'amélioration des conditions de vie au travail, la DG demande à ces mêmes agents de revoir leurs conditions de travail à la baisse, en imposant des restrictions énergétiques ayant un impact direct sur les conditions de l'exercice des missions.*

*Ne nous leurrions pas, dans un département de moyenne montagne comme le nôtre, imposer une baisse de la température, en plein hiver, avec des bâtiments qui sont dans leur intégralité des passoires énergétiques, revient de facto à placer les agents dans des conditions de travail indigne de la fonction publique.*

*Il est d'ailleurs étonnant que le ministère qui était à l'œuvre dans l'octroi des primes de rénovation énergétiques, n'ait pas pris le train en route et fait bénéficier à ces agents de ces fameuses rénovations. Autrement dit, la fonction publique d'état exploite au maximum la maxime « faite ce que je dis, pas ce que je fais ».*

*Et malheureusement, ce sont les agents qui vont en payer les conséquences. Mais qu'à cela ne tienne, en cas de soucis, l'un des leviers est... Le télétravail. Ou comment la fonction publique d'état, sous couvert d'économie d'énergie, répercute les coûts sur les agents eux-mêmes.*

*Ces conditions, et ces mesures, dans l'une des plus grandes puissances économiques mondiales, sont inacceptables. **FO-DGFIP 43** s'oppose à ces conditions imposées de travail, au transfert des charges énergétiques aux détriments des agents via le télétravail imposé. **FO-DGFIP 43** exige qu'un réel plan de rénovation énergétique soit mis en œuvre au sein de tous les bâtiments de la DGFIP 43. Et plus largement, au sein de tous les édifices publics.*

*A l'heure où la DGFIP dépense 23 millions d'euros pour la mise à jour automatique des piscines en lieu et place des géomètres de cadastre, il nous apparaît encore plus déplacé, au regard des conditions énergétiques actuelles, de dépenser des dizaines de millions d'euros pour détruire des missions, plutôt que de les dépenser pour être en réelle adéquation avec l'ambition affichée d'état vertueux du point de vue énergétique.*

*Il semblerait que la destruction des missions de service public prime sur le bien être des agents, sur les conditions d'exercice de leurs missions, et sur une réelle ambition d'économie d'énergie de grande ampleur. Comme quoi, nous n'avons vraiment pas tous les mêmes priorités !*

C'est pourquoi **FO-DGFP 43** revendique :

- un vrai plan énergétique à la hauteur des enjeux ;
- le maintien des missions et emplois ;
- le recrutement d'agents titulaires à la hauteur des réels besoins ; »

L'ordre du jour du CTL était le suivant :

- Ponts naturels 2023 (pour avis) ;
- Expérimentation service local du domaine ;
- Situation budgétaire au 23/10/2022 ;
- Résultats du département au 30/09/2022 ;
- Plan d'action « sobriété énergétique » ;
- Bilan gaz à effet de serre pour la DDFIP 43 ;
- Questions diverses ;

En réponse aux liminaires des trois OS, le président nous indique que le NRP, jusqu'en 2026, garantit une stabilité des structures.

Cependant, questionné sur la stabilité des missions, aucune garantie n'est donnée sur leur exercice dans le département. Le contrat d'Objectif et de Moyen, qui encadre nos missions sur cette période n'est toujours pas signé à ce jour.

#### Point 1 : **Les Ponts naturels.**

Le président a fait remarqué que pour des enjeux de stratégie d'accueil, la DG émettait des réserves sur le pont du 19 mai.

Cependant, malgré cela, les deux seuls ponts naturels pour 2023 étant ceux du 19 mai et du 14 août, la proposition a été adoptée à l'unanimité.

#### Point 2 : **Expérimentation service local du domaine.**

Jusqu'en 2017, le service du domaine dans notre département était un vrai service, avec un chef de service et quatre agents. Les réformes enchaînées depuis on conduit à passer de quatre à un agent.

L'expérimentation présentée vise à régionaliser la mission du domaine, au sein de la DRFIP AURA, la Haute-Loire devenant une antenne régionale. Cette expérimentation, d'une durée de six mois, a débuté le 01 novembre 2022.

Dans ce cadre, le poste est rattaché fonctionnellement et hiérarchiquement à la DRFIP AURA.

Cela ne préfigure-t-il pas de la fin pure et simple du service du domaine au profit d'opérateurs privés ?

#### Point 3 : **Situation budgétaire.**

La présentation faite, la direction nous indique que la situation est maîtrisée. Cependant, une rallonge a tout de même été demandée pour des dépenses imprévues. Les engagements fin octobre s'élèvent à plus de 902 000 €, sur une enveloppe totale de 971 615 €.

#### Point 4 : **Résultats du département au 30/09/2022.**

Le président nous informe de la mise en place prochainement d'un nouvel outil de suivi, permettant une visualisation en temps réel.

Le gros point noir restant la publicité foncière, dont la situation des délais de publication stagne. Le président souligne l'amélioration de la vie du service, et l'évolution des méthodes de travail.

Ce dernier élément a permis la mise en place d'un soutien effectué par le SAPF (Service d'Appui à la Publicité Foncière) de Guéret. Actuellement, ce sont 10 agents du SAPF Guéret qui sont affectés en renfort du SPF du Puy. Le nombre d'agents affectés est révisé chaque semaine, en fonction des demandes d'autres SPF.

Pour l'heure, ce sont près de 9000 actes à traiter, entre le flux et le stock. Dans un premier temps les agents du SAPF Guéret vont gérer les actes dématérialisés (télé-actes), et gérer le stock. Le SPF du Puy s'occupant du flux.

L'objectif est de ramener le délai de publication en dessous des 100 jours.

#### Point 4-5 : **Plan d'action « sobriété énergétique », Bilan gaz à effet de serre pour la DDFIP 43.**

Le bilan présenté par la direction montre que la DDFIP 43 est dans la moyenne nationale. Nous avons fait observé qu'il ne s'agissait pas de vrais chiffres, mais d'extrapolations issues d'un modèle développé par un partenaire extérieur.

Il a été fait remarqué que pour réduire l'émission de gaz à effet de serre, l'une des solutions envisagées est l'utilisation du télétravail. Le plus gros facteur d'émission de CO<sub>2</sub> étant la voiture. Le président a d'ailleurs indiqué que 36 % des agents habitaient à plus de 20 km du lieu de travail.

Les élus FO ont signalés qu'il fallait tenir compte des spécificités territoriales de la Haute-Loire, département de moyenne montagne ne possédant pas un réseau de transport en commun développé. De plus, les chiffres n'étant qu'une extrapolation, il n'était pas possible de s'appuyer dessus, ne représentant pas une réalité des choses. Ils ont aussi rappelé que le télétravail doit rester un droit de l'agent, et en aucun cas ne doit être imposé par l'administration.

Or, le recours au télétravail est aussi préconisé comme solution à la réduction des coûts énergétiques dans les bâtiments publics, prévu par le plan de sobriété énergétique. Les élus FO ont alors fait part de leur opposition, argumentant que les agents n'ont pas à supporter les coûts énergétiques en lieu et place de l'administration. Il a aussi été rappelé que cela faisait un certain nombre d'années que les représentants en CHSCT demandaient le changement des ouvrants de la direction.

Le président a cependant évoqué quelques pistes sur l'amélioration énergétique des bâtiments. Ainsi plusieurs sujets sont à l'étude :

- isolation par l'extérieur du site de Brioude ;
- Changements des ouvrants dans le bâtiment de la DDFIP ;
- connexion au réseau de chaleur de la ville du Puy pour le site de la Direction et de Terrasson ;

#### Point 6 : **Questions diverses.**

1. À la question de savoir s'il était possible de récupérer le matériel informatique réformé, la direction nous indique que ce matériel est soit redirigé vers d'autres administrations, soit vers des associations (après inscription sur un site dédié).

Dans tous les cas, il n'y a pas de possibilité pour les agents de récupérer le matériel informatique réformé.

2. La question a été posée sur les possibilités offertes aux agents de la DDFIP 43 de postuler sur le SAPF du Puy. Le président indique qu'il s'agit d'un appel national à candidature, ouvert à tous les agents. Une note est annoncée dans le courant du mois pour en préciser les modalités.
3. Le sujet du remplacement du CDL du secteur Craonne – Saint Paulien – Vorey est évoqué. La direction nous indique qu'un appel à candidature a été réalisé. Une candidature en détachement serait pressentie.

4. Enfin, le président nous a informé sur l'affectation des contrôleurs et inspecteurs stagiaires :

- Contrôleurs : 10 stagiaires sont affectés en Haute-Loire,
  - 1 au SIP du Puy
  - 2 au SPFE
  - 2 au SGC Puy
  - 1 SGC Yssingaux
  - 1 SGC Langeac
  - 3 SAPF
- inspecteurs : 3 généralistes et 2 fonciers
  - 1 au PUC
  - 1 SGC Brioude
  - 1 SGC Puy
  - 2 SAPF

Les élus **FO-DGFIP 43** Robert Gagne, Philippe Sagnard, Jérémy Foll (expert).

